



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/cha

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 14 septembre 2022*

Communiqué de presse

## **L'Etat en ordre de bataille pour faire face au défi de l'approvisionnement énergétique**

*L'Etat de Fribourg s'organise pour gérer à court et moyen terme la question de l'approvisionnement énergétique. Divers organes ont été mis sur pied, sous l'égide d'une délégation ad hoc du Conseil d'Etat. Une efficace coordination avec les partenaires-clés que sont les communes et les entreprises – mais aussi avec la Confédération – figure parmi les priorités actuelles.*

Instituée à la fin août par le Gouvernement fribourgeois, la délégation « énergie » du Conseil d'Etat (DCE énergie) regroupe les conseillers d'Etat directeurs de la sécurité, de la justice et du sport, qui la préside, de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, ainsi que des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le conseiller d'Etat directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement participe également aux travaux comme invité.

Lors de deux premières séances de travail tenues les 6 et 13 septembre, la DCE énergie a mis sur pied plusieurs organes chargés de missions spécifiques. Un état-major énergie, regroupant les partenaires principaux autour du Service de l'énergie, est chargé d'analyser en permanence l'évolution de la situation et d'en envisager les conséquences afin de conseiller au mieux les parties prenantes quant à leur marge de manœuvre.

En parallèle, la DCE énergie a décidé de réactiver – en la complétant – la Cellule de coordination cantonale (CCC), qui s'était chargée de la coordination, de la mise en œuvre sur le terrain et de la cohérence des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire de covid-19. L'objectif de la CCC sera dans un premier temps d'assurer que les mesures d'économie d'énergie prises par les nombreuses parties prenantes soient prises de la manière la plus cohérente et coordonnée possible. La CCC constituera ainsi la porte d'entrée principale des partenaires institutionnels (préfectures et communes notamment), de l'économie et de la société civile.

L'Organe cantonal de conduite (OCC) n'est pour l'heure pas mis sur pied dans ses fonctions de conduite, mais il est chargé de planifier la conduite en cas de crise de l'approvisionnement (situation de délestage, voire déjà en cas de contingentement des grands consommateurs).

Enfin, l'action interne de l'Etat en tant qu'entreprise consommatrice d'énergie sera coordonnée par la Conférence des secrétaires généraux des directions de l'Etat. Le canton entend jouer pleinement son rôle d'exemplarité en tant que consommateur et proposer prochainement des mesures d'économie d'énergie à l'ensemble de l'administration cantonale.

S'appuyant sur ce dispositif, la DCE énergie va rapidement proposer au Conseil d'Etat de renforcer temporairement certaines structures, et prépare également diverses mesures dans le domaine des économies d'énergie ou en matière de sensibilisation de la population. Elle présentera ces mesures à l'occasion d'une conférence de presse qui sera organisée d'ici à la fin du mois de septembre.

Renseignements complémentaires

**Romain Collaud**, Conseiller d'Etat, Directeur SJS, président de la DCE énergie, M +41 79 796 96 94, de 16h00 à 17h00